



L' Association des Travailleuses et  
Travailleurs Accidentés  
de l' Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT)

332, rue Perreault Est  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C6  
819-797-5004  
administration@attaat.org  
www.attaat.org

# Bilan d'activités 2010-2011

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle  
de l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés  
de l'Abitibi-Témiscamingue

**Rouyn-Noranda  
24 mai 2011**

## Table des matières

INTRODUCTION .....	3
1.0 MISSION ET OBJECTIFS DE L'ATTAAT .....	4
2.0 VIE DÉMOCRATIQUE .....	5
3.0 ACTIVITÉS DE DÉFENSES DES DROITS.....	5
3.1 ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME .....	6
a) Publication d'un journal : <i>Le Lésionnaire</i> .....	6
b) Organisation de cafés-rencontres .....	6
c) Création d'un site Internet .....	6
3.2 ACTIVITÉS POLITIQUES NON PARTISANES.....	7
a) Rencontre avec les élus provinciaux et CSST .....	7
b) Campagne de lettres et pétition l'abolition de la « mesure de redressement de l'impôt » sur les régimes d'indemnisation publics ; lancement d'une pétition provinciale demandant une commission d'enquête publique sur la CSST et certains professionnels de la santé. .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.3 ACTIVITÉS DE MOBILISATION SOCIALE .....	8
3.4 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATIONS.....	8
4.0 RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DU TRAVAIL.....	8
5.0 FINANCEMENT ET RESSOURCES MATÉRIELLES .....	9
6.0 CONCLUSION.....	10

## **INTRODUCTION**

Située à Rouyn-Noranda dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT) est une association à but non lucratif regroupant les travailleuses et travailleurs victimes d'accidents et de maladies du travail. L'ATTAAT croit aux principes de la défense des droits collectifs ainsi qu'à l'action communautaire. Son mandat est de soutenir et aider les membres de l'association à l'échelle locale et régionale tout en procurant divers services professionnels tels que, diffusion d'information, accompagnement et références juridique, médicale et psychosociale. L'ATTAAT estime que les victimes d'accidents et de maladies du travail devraient pouvoir décider de leur condition de vie, sans atteinte à leurs droits. Nous croyons qu'une association régionale comme la nôtre peut atteindre ses objectifs en fournissant la formation et les ressources nécessaires.

Fondée en 2001 par monsieur Yvan Arseneault, ainsi qu'un groupe de travailleurs accidentés, l'ATTAAT a toujours assuré la pérennité de ses services, malgré les obstacles que ses membres fondateurs ont dû surmonter au fil des années. Par ses activités, l'ATTAAT favorise la mise en commun des analyses et préoccupations de ses membres. Elle soutient et renforce le mouvement d'actions populaires de défense des droits des victimes d'accidents et de maladies du travail qui, grâce à un message cohérent et à une mobilisation concertée avec d'autres regroupements d'action communautaire et joue un rôle primordial dans la lutte pour la défense et l'amélioration des droits de l'ensemble des victimes de lésions professionnelles en Abitibi-Témiscamingue.

L'assemblée générale annuelle est l'occasion privilégiée pour faire le point sur nos actions de même que sur nos positions et sur la base de l'évaluation que l'on peut en faire, tracer les perspectives de notre action commune future. C'est un exercice fondamental dans toute organisation démocratique et particulièrement, dans une organisation de défense collective de droits. Pour que son action soit significative, l'ATTAAT doit rallier l'ensemble des membres autour d'objectifs communs et d'une stratégie qui tienne compte à la fois du niveau de développement de l'association, de la cohésion du mouvement et de la conjoncture en général.

## **1.0 MISSION ET OBJECTIFS DE L'ATTAAT**

L'ATTAAT est une corporation sans but lucratif enregistrée sous la partie III de la Loi sur les compagnies. Les objectifs de sa charte, adoptés en 2001 et révisés en 2007, sont les suivants :

- *Offrir aux travailleuses et travailleurs affectés (es) par des accidents et/ou maladies du travail de services de consultation ainsi qu'un service de suivi de dossiers afin de les aider dans leurs démarches et procédures auprès des employeurs, ou de toutes instances décisionnelles en vertu des lois pertinentes;*
- *Offrir aux travailleuses et travailleurs affectés (es) par des accidents et/ou maladies du travail un service de références juridiques médicales et sociales;*
- *Offrir aux travailleuses et travailleurs affectés (es) par des accidents et/ou maladies du travail de la formation sous forme d'ateliers ou de cours sur la réglementation de la CSST ou toutes autres réglementations fédérales et provinciales;*
- *Organiser des activités qui permettent de faire valoir leurs intérêts.*

À CET EFFET,

L'ATTAAT a pour mission la défense collective des droits des travailleuses et travailleurs victimes de lésions professionnelles et défend également les principes suivants :

- *Une interprétation large et libérale de la loi.*
- *La reconnaissance de toutes lésions professionnelles.*
- *La pleine compensation de tout arrêt de travail dû à une lésion professionnelle.*
- *L'assurance du maintien de tous nos avantages sociaux.*
- *La juste compensation par une rente à vie de toute atteinte permanente.*
- *La juste compensation, par des rentes mensuelles, des conjoints (es) et enfants des personnes décédées d'une lésion professionnelle.*

- *La pleine indexation annuelle de toute rente, indemnisation ou prestation versée par la CSST.*
- *La reconnaissance du caractère prépondérant de l'opinion du médecin traitant.*
- *Le droit des services complets et équitables de réadaptation.*
- *Le droit à la réintégration à l'emploi, ou a défaut, dans un autre emploi.*
- *L'accès a une vraie justice*

## **2.0 VIE DÉMOCRATIQUE**

L'ATTAAT compte actuellement cent-quatorze (114) membres ayant domicile sur les différents territoires des MRC de la région. L'année 2009-2010 a été fructueuse dans le recrutement de nouveaux membres. En effet, soixante (60) personnes ont adhéré à l'association. Toutefois, cette progression du nombre de nouveaux membres a été possible grâce à un travail d'équipe et d'une visibilité accrue dans les médias régionaux et nationaux.

Au cours de l'année 2010-2011, les membres du conseil d'administration ont tenu 7 séances qui contiennent les assemblées spéciales. Elles ont permis de faire progresser l'association dans ses activités de défense des droits de ses membres et poursuivre son action communautaire, tout en supportant les démarches des autres organismes de défense de droits collectifs. Également, les membres du conseil d'administration ont participé à certaines activités de séances d'information publique.

## **3.0 ACTIVITÉS DE DÉFENSES DES DROITS**

L'ATTAAT réalise chaque année des activités et des documents pour ses membres et collabore avec d'autres organismes et regroupements à l'organisation d'actions collectives dans le but de faire respecter et reconnaître les droits des victimes de lésions professionnelles.

### **3.1 ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME**

L'ATTAAT est une association régionale qui travaille avec les travailleuses et les travailleurs accidentés. Les sujets sociopolitiques touchant les victimes de lésions professionnelles nécessitent souvent d'être vulgarisés pour en assurer leur bonne compréhension. À cet effet, l'ATTAT vulgarise et transmet l'information touchant les travailleurs et travailleuses accidentés du travail.

#### **a) Publication d'un journal : *Le Lésionnaire***

L'ATTAAT a publié en version papier et PDF, un (1) journal, *Le Lésionnaire*, en mars 2011. Ce journal permet d'informer les victimes de lésions professionnelles des différents sujets sociopolitiques qui les touchent. De plus, cela nous permet d'informer les travailleurs et travailleuses accidentés de nos activités à venir, de nos principales revendications et batailles menées. Tous les membres du conseil d'administration ont été invités à donner leurs suggestions concernant ce journal. Plus de 140 copies du journal ont été distribuées aux membres de l'ATTAAT ainsi qu'aux personnes intéressées à cette cause.

#### **b) Organisation de cafés-rencontres**

Au cours de la dernière année, l'ATTAAT a organisé trois (3) cafés-rencontres thématiques, dont le but était d'informer les membres sur des sujets liés au processus de défense des droits dans les dossiers de CSST. Des thèmes tels que la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, le harcèlement, les problèmes que l'association a vécu à partir des fêtes avec le coordonnateur et deux membres du conseil d'administration, etc. ont été abordés et ont suscités un intérêt auprès des participants.

#### **c) Site internet**

Au cours de l'année 2010-2011, l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue a maximisé sa visibilité en région et dans le reste du Québec, en continuant le site internet.

L'association a réussi à communiquer avec un plus grand nombre d'accidentés du travail qui désirent s'exprimer sur les dossiers de la CSST. À cet effet, l'organisme à but non lucratif a mis à leur disposition un blogue où, ils ont mis et pourront encore donner leurs opinions. L'ATTAAT estime que le site internet et le blogue permet et continuera de permettre aux accidentés du travail de mieux participer à la défense de leurs droits. Malgré qu'à partir du mois de janvier, notre coordonnateur a supprimé notre page « Facebook » sans notre permission et a modifié notre site internet, l'ATTAAT met présentement tout en œuvre pour corriger cette situation ou créer un nouveau site si les problèmes persistent.

### **3.2 ACTIVITÉS POLITIQUES NON PARTISANES**

Au cours de l'année 2010-2011, l'ATTAAT a poursuivi sa campagne de sensibilisation politique non partisane auprès du ministre régional et député d'Abitibi-Est, ainsi que du député de Rouyn-Noranda Témiscamingue à l'Assemblée nationale du Québec. Elle a demandé à ses membres de mettre en œuvre des démarches auprès des élus, sur divers sujets touchant les dossiers de CSST. L'ATTAAT fait état dans ses documents, internes ou externes, qu'une mobilisation a pour but d'inciter à exercer des pressions sur un représentant élu ou à organiser une telle mobilisation en vue d'obtenir le maintien ou la modification d'une loi, d'une politique ou d'une décision du gouvernement du Québec. Durant l'année 2010-2011, les démarches des membres et des accidentés du travail auprès des élus ont été convaincantes.

#### **a) Rencontre avec le député de Rouyn-Noranda Témiscamingue**

Le 21 mai, 7 juin, le 15 novembre 2010 et 14 mars 2011, l'ATTAAT a rencontré le député de Rouyn-Noranda Témiscamingue relativement à la situation des accidentés du travail et de leurs relations avec la CSST. Au cours de ces rencontres, le député de Rouyn-Noranda Témiscamingue a démontré une attitude positive, tout en se disant très préoccupé par les situations que vivent les accidentés du travail.

#### **b) Pétition pour la tenue d'une commission d'enquête publique sur les abus de pouvoir de la CSST et le manque de neutralité de certains professionnels de la santé**

Le 31 mars 2010, l'ATTAAT a convoqué les représentants des médias lors d'une conférence de presse pour le lancement d'une pétition provinciale demandant une *Commission d'enquête publique sur les abus de pouvoir de la CSST et le manque de neutralité de certains professionnels de la santé*. Cet événement s'est avéré un franc succès.

La majorité des associations membres de l'ATTAQ et non membres a participé à cette demande d'enquête publique ainsi que certains syndicats.

Le 7 juin dernier, cette pétition a été déposée au nom de l'ATTAQ et de l'ATTAAT à l'Assemblée nationale du Québec et certains membres de l'ATTAQ et l'ATTAAT étaient présents.

#### **C) Dîner rencontre (Invité – François Rebello (PQ) La Prairie ainsi que la députation régionale)**

Le 26 août dernier, plus de quatre-vingt (80) personnes ont assisté à ce dîner rencontre et ainsi que d'autres associations régionales en défense des droits. Lors de ce dîner rencontre plusieurs sujets ont été abordés sur le

fonctionnement de la CSST. Toute la population avait été invitée et elle a été très appréciée par toutes les personnes présentes.

Après le dîner rencontre, M. François Rebello a rencontré certains membres de l'ATTAAT qui vivaient des difficultés avec la CSST. M. Rebello a été très généreux de son temps pour ces personnes.

### **3.3 ACTIVITÉS DE MOBILISATION SOCIALE**

L'ATTAAT s'est jointe fréquemment à des activités de groupes pour défendre des intérêts communs. Elle s'est associée avec d'autres organismes dans le contexte d'en retirer des résultats positifs. Ces mobilisations collectives avaient pour but de changer une situation sociale, favorable à nos membres, selon nos valeurs et nos motivations. Les mobilisations collectives témoignent d'une conscience collective de ceux et celles qui y participent, et d'une construction des identités sociales.

### **3.4 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATIONS**

L'ATTAAT, à titre d'association régionale, assume ses responsabilités en défendant les intérêts des travailleurs et travailleuses accidentés syndiqués ou non syndiqués de l'Abitibi-Témiscamingue auprès de l'ATTAQ en relation avec les revendications des accidentés du travail au Québec.

### **4.0 RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DU TRAVAIL**

Durant l'année 2010-2011, un étudiant en travail social à l'UQAT a fait un stage à l'ATTAAT et a été un membre important de l'équipe. Il a acquis une expérience certaine sur la dynamique de la défense des droits des accidentés du travail.

De plus, le coordonnateur a poursuivi son travail à temps complet, à raison de 30 heures par semaine jusqu'en décembre. À partir de décembre 2010, le coordonnateur a diminué ses heures de travail en travaillant une semaine sur deux à cause du financement de l'organisme. Le coordonnateur n'est pas revenu au travail depuis le 14 février 2011 et le 25 février, L'ATTAAT a mis fin à son travail à cause de son attitude, du manque de confiance qu'elle avait envers lui et à cause qu'il était en conflit d'intérêts.

Le 7 février 2011, une intervenante communautaire avec une subvention salariale a été embauchée et cela a déplu au coordonnateur.



Malheureusement, l'ATTAAT a dû relever de ses fonctions un membre du conseil d'administration qui a été influencé par le coordonnateur et de fait même, n'a pas respecté nos statuts et règlements et notre code d'éthique.

Un autre membre du conseil d'administration semble avoir agi d'une façon semblable, mais ce dernier n'a pas renouveler sa carte de membre ce qui fait qu'il s'est exclu lui-même du conseil d'administration.

De son côté, le conseil d'administration a travaillé fort pour soutenir le stagiaire, le coordonnateur et l'intervenante communautaire, pour assurer la gestion de l'organisation et voir à l'exécution des mandats donnés par l'assemblée générale. La collaboration de tous les membres du conseil d'administration a été essentielle au bon fonctionnement de l'association.

## **5.0 FINANCEMENT ET RESSOURCES MATÉRIELLES**

Règle générale, les dépenses pour l'année 2010-2011 ont été contrôlées tout en assurant le bon fonctionnement administratif de la permanence.

La subvention du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) au montant de 30 000 \$ a constitué la principale source de financement pour l'année 2010-2011. Cette somme a permis d'élargir le rayonnement de l'association en région. Malgré le contexte économique actuel, la saine gestion des ressources et un contrôle conforme des dépenses font de l'ATTAAT ~~une des associations d'accidentés du travail les mieux gérées au Québec.~~

Le 4 janvier 2001, l'ATTAAT a envoyé une lettre à la ministre Julie Boulet afin de demander d'augmenter son soutien financier. Malheureusement, nous avons reçu la réponse à la fin mars par notre député et elle s'est avérée être négative. La réponse mentionnait qu'il était impossible pour l'instant d'augmenter notre financement de base.

Le 17 mai 2010, une demande pour un projet avait été envoyée au SACAIS. Le 23 février dernier, nous avons reçu une lettre de madame la ministre Julie Boulet nous disant qu'elle nous accordait le financement de 23 000\$. Nous attendons le SACAIS afin de signer le protocole d'entente spécifiant les modalités liées à l'octroi de ce soutien financier.

## **6.0 CONCLUSION**

Malgré les inconvénients que l'ATTAAT a vécu dans les derniers mois, l'association a un seul but ; il s'agit de faire avancer la causes des accidenté-e-s du travail et de se regrouper afin qu'il y ait un rapport de force pour faire avancer la cause des accidenté-e-s.

Les membres de l'ATTAAT considèrent que l'existence de l'association est une réelle force pour faire avancer et respecter les droits des travailleuses et travailleurs accidentés. La mise en commun des expériences locales et l'atteinte d'un discours cohérent à l'avantage des victimes de lésions professionnelles demeurent primordiales.

L'ATTAAT offre des services essentiels aux travailleurs et travailleuses accidentés. Ces services d'écoute, de support, de références et d'entraide contribuent de façon exceptionnelle à diminuer et prévenir les situations d'inégalité, de discrimination, de détresse et d'exclusion toujours présentes dans notre société.

L'aide apportée par l'association aux victimes de lésions professionnelles est non seulement nécessaire, mais reconnue et saluée tant par les membres eux-mêmes que par les différents acteurs du milieu. Ainsi, l'ATTAAT continuera de venir en aide aux victimes de lésions professionnelles en leur donnant les ressources dont elles ont besoin pour qu'elles puissent défendre leurs droits.

***Les membres du conseil d'administration pour l'année 2010-2011 étaient :***



De gauche à droite:

Joey Veilleux (directeur)

Raymond Lachance (directeur)

Yvan Arseneault (président)

Gilles Nadeau (trésorier)

Michel Vézina (vice-président)

Chantale Audet (directrice)

André Godin (secrétaire)

Ceux qui ne sont plus membres du conseil d'administration sont les personnes suivantes : Messieurs Joey Veilleux, Raymond Lachance et Madame Chantale Audet.

*Rédaction par tous les membres du conseil d'administration et l'intervenante communautaire (Andrée-Anne Bolduc)*

## **ANNEXE DÉTAILLÉE**

### **Rapport d'activités Du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011**

#### ***Financement***

- Nombre de membres : 114
- Demande auprès du Secrétariat à l'action communautaire Autonome et à l'initiative sociale;
- Demande auprès des députés et ministre à l'Assemblée nationale de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et Provincial;
- Demande à la Conférence religieuse canadienne;
- Demande aux Centrales syndicales;
- Une lettre a été envoyée à la ministre Julie Boulet et en copie-conforme à tous les députés régionaux pour leur demander d'augmenter la subvention du SACAIS pour l'ATTAAT.

#### ***Vie associative***

L'Association a tenu et participé à plusieurs rencontres :

### **Avril**

- 22 AGA ATTAQ
- 23 AGA ATTAQ

### **Mai**

- 6 Réunion C.A. ATTAAT  
Entrevue avec RNC MÉDIA
- 14 Représentation au CLP
- 21 Rencontre avec le député de Rouyn-Noranda Témiscamingue
- 26 AGA ATTAAT (30 personnes présentes)
- 27 Réunion COCO ATTAQ

### **Juin**

- 2 Réunion C.A. ATTAAT
- 7 Rencontre avec le député de Rouyn-Noranda Témiscamingue

- 9 Assisté au dépôt de la pétition nationale à L'Assemblée nationale du Québec  
Rencontre avec Amir Khadir (QS), rencontre avec François Rebello (PQ) et rencontre avec le ministre du Travail Sam Amad et conférence de presse. Cette conférence de presse a réussi à rallier trois parties à la même table pour demander **notre enquête publique ce qui ce n'est jamais vu à l'assemblée nationale.**
- 10 Entrevue avec RNC MÉDIA
- 15 Entrevue radio de Radio-Canada (Abitibi-Témiscamingue)
- 17 Point de presse (RNC MÉDIA et La Frontière)
- 23 Réunion COCO ATTAQ
- 30 Réunion COCO ATTAQ
- 11 Réunion CA ATTAAT
- 19 AGA ACEF

## Août

- 4 Réunion CA ATTAAT
- 19 Entrevue Hebdomadaire La Frontière
- 26 Dîner rencontre (Invité – François Rebello (PQ) La Prairie
- 30 Arrivée du stagiaire en travail social

## Octobre

- 7 Réunion du CA

## Novembre

- 3 Entrevue à GO RADIO X
- 3 Entrevue LA FRONTIÈRE
- 11 Entrevue à GO RADIO X
- 15 Rencontre avec le député Daniel Bernard
- 30 Réunion du CA

## Janvier 2011

- 12 Réunion du CA

## Février 2011

- 07 Arrivée de l'intervenante communautaire
- 16 Café-rencontre Rouyn-Noranda
- 24 Café-rencontre Amos

25 Réunion spéciale du CA et relevé de l'emploi du coordonnateur et d'un membre du conseil d'administration

## Mars 2011

03 Café-rencontre La Sarre

14 Rencontre avec le député de Rouyn-Noranda Témiscamingue

### ***Faire des représentations collectives sur les problèmes qui se posent souvent dans la région ; revendiquer des améliorations aux droits des accidenté-e-s ;***

- Rencontres avec les députés provinciaux de l'Abitibi-Témiscamingue pour les sensibiliser aux problèmes vécus par les accidentés dans le traitement de leur dossier à la CSST.
- Remise de tracts destinés à sensibiliser les participants au Colloque régional en santé et sécurité du travail, sur la diminution des droits et conditions des victimes d'accident de travail et de lésions professionnelles depuis les 25 dernières années;
- Rencontres avec des avocats en vue d'examiner les possibilités de référence de cas d'accidentés et de collaboration pour des conférences.

### ***Faire de l'éducation et de l'information auprès des accidentés sur leurs droits ;***

- Trois cafés-rencontres ont été organisés. (Rouyn-Noranda, Amos et La Sarre)
- Produit un bulletin d'information qui a été posté aux membres.

### ***Formation des membres***

- Participation aux formations ponctuelles de l'ATTAQ.
- Formation du coordonnateur par l'uttam.

### ***Supporter les membres dans leurs démarches auprès de la CSST***

- Pas moins de cent cinquante personnes ont bénéficié des services de l'Association, que ce soit par téléphone, par rencontre au bureau ou d'accompagnement à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

***Yvan Arseneault***  
***Président***